

WILDAF WEST AFRICA

Newsletter

Femmes, Droit & Développement en Afrique

N° 38 - Avril 2009

ÉDITORIAL

La participation des femmes aux prises de décisions reste une préoccupation en matière de promotion des droits des femmes en Afrique. Le WILDAF a le plaisir de partager avec vous dans la présente parution, deux éléments relatifs à ce sujet. Il s'agit d'une analyse globale de l'expérience faite en matière de participation des femmes aux prises de décisions aux niveaux local et national durant les 3 années de mise en œuvre du projet « Bonne gouvernance et participation des femmes dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest », et d'une déclaration adoptée par plusieurs réseaux de femmes (WILDAF, Groots et WILSA) à l'issue d'un atelier lors de la 53^{ème} session des Nations Unies sur la Condition de la Femme, tenue du 02 au 13 mars à New York.

Sur le plan économique et dans le contexte de la réunion du G20 du 02 avril dernier, nous vous proposons une petite réflexion sur l'impact de la crise économique et financière sur les populations africaines en général et plus particulièrement sur les femmes à travers l'article « La crise économique en Afrique : les femmes et les filles devront, une fois encore, payer l'addition »

Malgré la morosité ambiante engendrée par cette crise mondiale, il est néanmoins encourageant de noter que sans faire trop de vague, le travail des femmes porte des fruits et les barrières sont en train de tomber. Vous en jugerez vous-mêmes en lisant notre compilation des nouvelles d'Afrique et du monde.

Dans la rubrique « Femmes à l'honneur » vous ferez connaissance de Madame Sylvie Lucas, élue Présidente du Conseil économique et social des nations Unies depuis le 15 janvier dernier.

Enfin, chères lectrices et chers lecteurs, vous consulterez avec intérêt sous la rubrique « ressource » des rapports parus dernièrement en relation avec les femmes.

Bonne lecture !

Béatrice Kayi AJAVON

*Responsable administrative et
Chargée de communication*

SOMMAIRE

Participation des femmes aux instances de prise de décisions

Participation des femmes aux instances de prise de décisions.....2

La crise économique en Afrique : Les femmes et les filles devront, une fois encore, payer l'addition.....8

Déclaration du WILDAF à la 53^{ème} session de la Commission sur la Condition de la Femme.....9

AFRIQUE

Union Africaine

Vers l'adoption d'une monnaie unique pour l'Afrique en 2028.....7

Le sommet international : femme africaine et les media.....7

Rubriques

Femmes à l'honneur.....4

Des nouvelles du réseau.....10

Des nouvelles du Monde.....11

Brèves12

Aussi disponible sur notre site

Web :

www.wildaf-ao.org

Participation des femmes aux instances de prise de décisions au niveau décentralisé : l'expérience du WILDAF dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest.

Le texte suivant que nous vous proposons est une communication du WILDAF sur la participation des femmes aux instances de prise de décision. Cette communication a présentée au cours d'une conférence organisée par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI).

Il fait le point sur l'expérience que le WILDAF a mené dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest en matière de participation des femmes à la prise de décision au niveau local dans le cadre du projet « Femme et Bonne gouvernance » avec l'appui financier de l'Union Européenne.

La participation des femmes à la gestion de la chose publique est une nécessité reconnue et affirmée par la communauté internationale à travers différentes plates-formes nationales et régionales mais aussi des instruments juridiques auxquels les États Africains, particulièrement ceux d'Afrique de l'Ouest ont souscrit.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée par les Nations Unies en 1979, invite les États à prendre les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et en particulier leur

assurer dans les mêmes conditions d'égalité avec les hommes le droit de «prendre part à l'élaboration de la politique de l'État et à son exécution, occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement». La participation paritaire des hommes et des femmes aux instances de prise de décision est un principe instauré par l'acte constitutif de l'Union Africaine et repris dans le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique adopté en juillet 2003 ainsi que dans la Déclaration Solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

Si tous ces instruments insistent tant sur la question c'est parce que la participation des femmes aux prises de décision a avec le développement des liens forts déjà soulignés dans le programme d'action de Beijing en 1995 en ces termes : « L'égalité de participation aux prises de décisions n'est pas seulement une simple question de justice et de démocratie; on peut y voir aussi une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient prises en compte. Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser».

Suite à la page 3

Protocole à la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme				
Vingt cinq (27) pays ont ratifié le Protocole et quarante et cinq (45) pays l'ont signé au 09 Février 2009. Entrée en vigueur : 25 novembre 2005				
AFRIQUE DE L'OUEST	AFRIQUE DE L'EST	AFRIQUE AUSTRALE	AFRIQUE CENTRALE	AFRIQUE DU NORD
BENIN	COMORES	ANGOLA	Burundi	Algérie
BURKINA FASO	DJIBOUTI	AFRIQUE DU SUD	Cameroun	LIBYE
CAP VERT	Éthiopie	LESOTHO	Congo	République Arabe Saharaoui Démocratique
Côte d'Ivoire	Île Maurice	MALAWI	Gabon	Soudan
GAMBIE	Kenya	Mozambique	Guinée Équatoriale	
GHANA	Madagascar	NAMIBIE	République Dém. du Congo	
Guinée	Ouganda	Swaziland	Tchad	
Guinée Bissau	SEYCHELLES	Zambie	République Centrafricaine	
LIBERIA	Somalie	ZIMBABWE		
MALI	RWANDA			
MAURITANIE	TANZANIE			
Niger				
NIGERIA				
SENEGAL				
Sierra Leone				
TOGO				
14	11	9	8	4
Nombre d'États par région				
16	13	10	9	5
Pays qui ont ratifié par région				
12	5	8		1

Pour suivre la progression du nombre de pays qui signent et ratifient, rendez vous sur le site de l'Union Africaine à la section des **Documents officiels** et consultez la liste disponible en format PDF : www.africa-union.org

Participation des femmes aux instances de prise de décisions au niveau décentralisé : l'expérience du WILDAF dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest.

Suite de la page 2

Malgré cette reconnaissance du droit et du bien fondé de son exercice par les femmes, et plus de 25 ans après l'adoption de la CEDEF, force est de constater qu'au niveau central il y a une faible participation des femmes en politique.

Ce sont ces considérations qui ont justifié la mise en place par le WILDAF d'un projet « bonne gouvernance et participation des femmes dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest. »

Au terme de cette action qui a duré 3 ans, nous sommes heureuses de partager avec vous notre réflexion sur les réalisations.

Le projet et ses activités :

Le projet a couvert 7 pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Togo. Il a pour objectif de renforcer la capacité des organisations de femmes en milieu rural et urbain, à participer à la gouvernance en influençant les décisions et les politiques des pouvoirs publics.

La démarche suivie a consisté d'abord à former les femmes elles-mêmes dans un certain nombre de domaines jugés indispensables afin qu'elles acquièrent les connaissances et aptitudes utiles à leur action. Les modules de formation portaient sur les droits humains fondamentaux des femmes, l'organisation de l'État, la décentralisation, la budgétisation sensible au genre, les techniques de plaidoyer et lobbying, le réseautage et le travail en coalition. A la fin des formations dont ont bénéficié environ 25 organisations au niveau central et le double au niveau décentralisé dans chaque pays, les participants ont identifié des priorités relatives aux droits des femmes autour desquelles elles ont constitué des coalitions appelées « Femmes et Bonne gouvernance ».

Dans chacun des pays, il existe une coalition au niveau central et deux ou plus au niveau décentralisé selon les pays.

Les droits inscrits dans les plates formes de priorité à défendre par ces coalitions relèvent des différentes catégories de droits :

- **politiques** : notamment la représentation des femmes dans les instances de prise de décision ;
- **sociaux** : droit à la santé, à l'eau, à l'éducation ;
- **économiques**, droit à l'emploi, droits au soutien des activités économiques des femmes du secteur informel (article 13 du protocole sur les droits des femmes africaines), notamment l'amélioration de l'infrastructure routière conduisant aux marchés ruraux, l'amélioration des conditions sanitaires dans les marchés.

Sur la base de leurs plates formes de priorité, les coalitions formées ont entrepris d'influencer les décisions des pouvoirs publics au niveau central et local.

Qu'ont – elles fait précisément?

Les actions menées au niveau local peuvent être classées en deux catégories :

- certaines visaient la prise en compte des droits des femmes par les décideurs au niveau local ;
- d'autres devaient améliorer la représentation des femmes dans les instances décisionnelles locales, comme un moyen à terme d'obtenir une meilleure prise en charge des droits des femmes par les femmes élues.

Actions pour la prise en compte des droits des femmes par les décideurs.

Les actions d'influence des décideurs en vue de la prise en compte des droits des femmes peuvent être classées selon qu'elles ont :

- ciblé les processus décisionnels budgétaires,
- visé à mobiliser des financements et autres formes d'appui venant d'autres acteurs,
- aidé à faire rentrer les recettes des collectivités décentralisées nécessaires à la prise en charge de leurs priorités,
- ou finalement visé à obtenir toute autre décision allant dans le sens de l'effectivité des droits jugés prioritaires.

- Actions ayant ciblé les processus décisionnels budgétaires

Il s'est agi de s'assurer que les budgets des collectivités locales ont prévu des lignes budgétaires permettant de rendre effectifs les droits sociaux et économiques jugés prioritaires par les organisations de femmes. Des expériences ont été concluantes dans ce sens au Bénin, au Togo.

Au Togo, dans la municipalité de Kpalimé, la coalition femme et bonne gouvernance a inscrit dans ses priorités l'aménagement du marché de la localité, des pistes d'accès ainsi que l'extension des infrastructures en eau potable dans le marché. En novembre 2007, alors que le budget était en préparation, les membres de la coalition ont eu des séances de travail avec le comité des élus locaux, chargé d'élaborer le budget en vue de la prise en compte de leurs préoccupations

Elles en ont obtenu la promesse. Afin de s'assurer que le budget adopté reflétera ses préoccupations, la coalition s'est fait représenter à la session d'adoption du budget par le conseil municipal.

Ce qui est intéressant également dans cette expérience, c'est que le maire de la ville suite à l'action de la coalition, a pour la première fois, invité par voie de radio,

Suite à la page 4

Participation des femmes aux instances de prise de décisions au niveau décentralisé : l'expérience du WILDAF dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest.

Suite de la page 3

la population à assister à la délibération du conseil qui avait lieu auparavant à huis clos. A l'issue des délibérations, tous les éléments contenus dans la requête de la coalition ont été inscrits dans le budget de l'exercice 2008, excepté l'extension de l'adduction d'eau qui devait être prise en compte dans un projet d'extension planifié pour plus tard.

Au Bénin, la coalition du Zou a réussi à faire inscrire dans le budget 2008, 17 bourses pour des filles ayant fini leurs études primaires. Au total 5 filles avaient bénéficié de ces bourses en 2007-2008. Elles ont donc approché les autorités et suite à leur action, ces dernières ont porté le nombre de bourses à 17 pour l'année 2008-2009.

- Actions ayant visé à mobiliser des financements et autres formes d'appui venant d'autres acteurs.

Au Togo, la coalition d'Atakpamé avait identifié comme priorité la réfection de la route qui mène au marché central de la ville où travaillent en priorité les femmes. Les autorités ont admis la nécessité de prendre en compte ce besoin mais ont posé le problème des ressources à y affecter. La coalition a mobilisé le syndicat des transporteurs qui a accepté de donner le gravier tandis que les chargeurs ont offert la main d'œuvre nécessaire pour la réfection de la voie.

Au Sénégal, à Notto, les membres de la coalition ont présenté au Président du Conseil rural une plate forme de priorités relatives à la santé maternelle et néonatale, à l'aménagement du marché et à l'adduction d'eau. Après maintes discussions, ces préoccupations ont été prises en compte dans le budget 2008.

A Kati, au Mali, la coalition femme et bonne gouvernance a inscrit dans ses priorités la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, et a identifié le fonctionnement non régulier de l'ambulance comme une des causes.

Quelles sont les stratégies qui ont été mises en œuvre pour influencer les décisions des autorités locales?

Les stratégies de plaidoyer auxquelles les femmes ont recouru sont variées et diffèrent selon les pays ainsi que le contexte.

La plupart sont des stratégies de communication aux rangs desquels :

- les visites et rencontres avec les autorités locales, les responsables de partis politiques

Suite à la page 5

FEMMES A L'HONNEUR



Madame Sylvie Lucas, élue Présidente du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)°

Son excellence, Mme Sylvie Lucas a été élue soixante-cinquième Président du Conseil économique et social le 15 janvier 2009. Mme Lucas a été Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Avant sa nomination, Mme Lucas a exercé les fonctions de Directrice des affaires politiques au Ministère luxembourgeois des affaires étrangères. De 2000 à 2003, elle a occupé le poste de directrice adjointe au Ministère des affaires politiques.

En 1995, elle a été nommée Représentante permanente adjointe du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de cinq ans.

Mme Lucas a également exercé les fonctions d'Ambassadrice du Luxembourg au Portugal avec accréditation au Cap-Vert (2003-2004). Elle a entrepris sa carrière dans la fonction publique en 1990 lorsqu'elle s'est jointe à la Direction des affaires politiques et culturelles du Ministère luxembourgeois des affaires étrangères. De 1991 à 1995, elle a été au service de la Direction des relations économiques internationales.

Mme Lucas est née le 30 juin 1965. Elle a obtenu une maîtrise en histoire de l'Université de Strasbourg en 1988, puis, en 1989, une maîtrise en études politiques et administratives européennes du Collège d'Europe à Bruges (Belgique). Elle parle l'allemand, l'anglais, le français, le luxembourgeois et le portugais.

Nous signalons que Mme Sylvie Lucas est la seconde femme nommée à la tête de cette institution depuis sa création. Elle est assistée dans ses fonctions par quatre vice-présidents dont 3 femmes qui sont : Carmen Maria Gallardo Hernandez de El Salvador, Tiina Intelmann de l'Estonie, et de Somduth Soborun de l'Ile Maurice. « J'ai hâte de travailler avec vous tous pour continuer à asseoir le Conseil économique et social en tant que Chef de file de la coordination et de la réalisation des objectifs de développement établis par le système des Nations Unies » a-t-elle déclaré à l'occasion du changement de Présidence du Conseil le 15 janvier dernier.

Le réseau WILDAF lui adresse ses félicitations et souhaite une fructueuse année à toute l'équipe !

http://www.un.org/french/ecosoc/president/bio_2009.shtml

Suite de la page 4

Participation des femmes aux instances de prise de décisions au niveau décentralisé : l'expérience du WILDAF dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest.

- les réunions avec les groupes de femmes des localités pour les mobiliser autour des priorités que les coalitions veulent faire passer;

- l'utilisation des média pour sensibiliser les femmes et les populations;
- le recours aux services des annonceurs publics;
- les conférences de presse;

Des alliances ont été contractées avec d'autres réseaux et organisations de la société civile y compris les organisations professionnelles, mais aussi parfois avec les femmes et hommes élus locaux, en particulier au Ghana et au Bénin.

Les mêmes alliances ont été recherchées avec les représentants locaux des ministères chargés de la femme et du genre.

Au Bénin et au Burkina Faso, les coalitions ont adopté une stratégie particulière pour répondre aux besoins de renforcement de capacité des autorités locales.

Actions visant l'amélioration de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision

Tout en cherchant à influencer les décisions prises par les autorités locales, les coalitions ont mené des actions visant à saisir l'opportunité d'échéances électorales pour accroître le nombre de femmes aux postes de responsabilité politique.

Les stratégies utilisées pour la représentation des femmes dans les instances locales de prise de décision sont les mêmes dans les pays.

Au Sénégal, en prévision des élections locales de 2008, à Thiès et à Djourbel où les coalitions ont été actives, elles ont :

- Organisé des panels regroupant autorités locales administratives et populations;
- Rendu visite aux responsables de partis politiques afin de les inciter à bien positionner les femmes sur les listes de candidature;
- Sensibilisé les militants de partis au cours de leurs réunions;
- Soutenu les femmes membres de la coalition lorsqu'elles étaient en difficulté pour être bien positionnées;
- Sensibilisé et convaincu les femmes leaders dont des candidats hommes sollicitaient le soutien, de plutôt se présenter elles-mêmes aux élections;
- Sensibilisé les femmes en vue de leur inscription sur les listes électorales et sur la nécessité de voter pour les femmes;

- Animé des émissions sur les médias communautaires.

Malheureusement les élections ont été reportées en 2009.

Au Bénin, lors des élections municipales et communales de 2008, ces actions ont permis l'élection d'une femme au conseil municipal de la commune de Bohicon pour la première fois dans l'histoire de cette commune. Le même résultat a été obtenu dans les communes d'Abomey, Zagnado et Ouinhi.

Quelles étaient les difficultés?

Les difficultés d'ordre interne et externe sont apparues dans la tentative des femmes de s'organiser pour influencer la gouvernance locale.

Parmi les difficultés d'ordre interne figurent :

- la persistance de certaines limites dans les capacités des femmes à s'organiser pour influencer les décisions des autorités locales. (Bien que certains besoins de renforcement de capacité aient été résolus à travers le projet, il persiste des insuffisances de capacité en matière d'étude et de documentation des questions qui préoccupent les femmes, de constitution de dossiers qui emportent la conviction des autorités, d'analyse des budgets, d'assurance dans la légitimité des actions entreprises et une certaine crainte de l'autorité).

- Il y a en général un problème de suivi : il est arrivé que les coalitions n'aient pas poursuivi leurs actions après l'obtention de promesses, en vue de la prise en compte de ces promesses au moment de l'élaboration du budget. Dans d'autres cas, c'est le suivi de la mise en œuvre du budget qui n'a pas été effectuée par les coalitions en vue de vérifier la réalisation des actions inscrites sur leur demande.

- La défection de certains acteurs de la coalition et parfois les problèmes de leadership;

Les difficultés externes qui sont de taille, concernent :

- L'attitude de certains élus locaux qui ne collaborent pas franchement avec les femmes. Ceci révèle un besoin de sensibilisation de ces derniers, qui tout en ayant conscience de ce qu'ils ne peuvent repousser les électeurs potentiels qui les approchent, restent dans une logique de relation entre élus et électeurs qui ne reflète pas vraiment les principes cardinaux de la décentralisation tels que le devoir de rendre compte, le droit des citoyens de participer à la gestion de la chose publique, le droit à l'information.

- La difficulté d'accès à l'information (parfois les coalitions n'ont pas pu malgré leur insistance, avoir accès au projet de budget : exemple dans le Zou au Bénin, à Thiès au Sénégal).

- Les problèmes de financement, d'appui technique et d'accompagnement en vue de la mise en œuvre du plan d'action des femmes au niveau local.

Suite à la page 6

Participation des femmes aux instances de prise de décisions au niveau décentralisé : l'expérience du WILDAF dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest.

Suite de la page 5

- Les tensions politiques et la non tenue d'élections aux dates prévues selon les textes sont des contraintes réelles à l'efficacité des actions menées pour la représentation des femmes dans les instances de prise de décision.

Quelles leçons pouvons nous tirer de notre expérience?

- Il est nécessaire de créer une prise de conscience au niveau des femmes pour espérer qu'elles puissent exiger la mise en œuvre de leurs droits par les autorités.

- La mobilisation et le soutien des femmes est plus facile au sujet des droits économiques et sociaux parce qu'ils touchent à des aspects concrets et matériels de leur vie.

- Les difficultés d'accès à l'information ont également constitué un frein à l'efficacité de l'action des organisations de femmes. Cela a contribué, en plus du nombre insuffisant d'élus acquis à la cause du groupe de femmes, à la non prise en compte des priorités des femmes dans le budget 2009 dans le ZOU.

- Les besoins de capacitation des femmes ont influencé négativement les résultats des actions qu'elles ont menées. Il est clair qu'elles auraient obtenu des résultats plus substantiels si elles avaient été tout le temps en mesure de présenter des requêtes claires avec une documentation permettant de convaincre sur la pertinence des besoins qu'elles expriment, les incidences financières de leur prise en compte.

- Ces besoins de renforcement de capacité se sont d'autant plus fait ressentir que les contraintes des femmes à la base sont plus considérables qu'au niveau central : l'analphabétisme où le faible niveau d'instruction, la pauvreté, le poids des traditions avec tout leur cortège de valeurs inégalitaires, ne préparent pas les femmes à jouer un rôle actif et influent dans la sphère publique.

- Sans une action sous forme de programmes destinés à former les autorités locales également sur leurs responsabilités et les relations qui en découlent avec les citoyens, les efforts des femmes pour faire prendre en compte leurs intérêts ne produiront que des résultats aléatoires. Il y a un besoin urgent de créer les conditions pour une acceptation des femmes par les autorités en tant que partenaires à part entière.

- La convergence entre les intérêts des femmes et la disponibilité des autorités à les satisfaire, crée les conditions favorables à la mobilisation des ressources nécessaires à leur satisfaction, et nous avons vu les femmes disposées à aider à cette mobilisation, ce qui n'est pas en principe de leur responsabilité en tant que citoyenne.

- Les alliances entre les femmes et les élus locaux ont fait la différence là où elles ont été contractées. Au Ghana, elles ont facilité l'obtention sur le budget de 2008,

d'une subvention du district pour un programme des organisations de droits de femmes jugées très utiles pour les femmes de la commune.

- Pour les actions visant la représentation des femmes dans les instances de prise de décision, elles n'ont porté que le peu de résultats constatés parce qu'il y a une sensibilisation des populations et des femmes leaders ; Le manque de soutien à la campagne des femmes candidates laissées à elles-mêmes a été par contre un facteur qui explique la faiblesse des résultats obtenus.

Recommandations

Les recommandations suivantes sont faites pour la prise en compte des droits des femmes, de leurs intérêts et besoins en matière de décentralisation et de gouvernance locale :

-Il est important d'envisager des actions de capacitation des organisations de femmes au niveau local en vue de soutenir leurs efforts pour influencer la gouvernance des autorités dans le sens de la prise en compte de leurs intérêts et de leurs besoins;

- Encourager les élus locaux leurs structures à entreprendre de manière systématique la sensibilisation des femmes et des populations sur leurs droits, notamment en matière de participation à la gestion de la chose publique au niveau local et sur les rôles qu'elles peuvent jouer; L'appui et l'accompagnement des femmes candidates aux élections locales;

- La sensibilisation et le renforcement de capacités des élus locaux sur leur rôle et dans les domaines des droits humains des femmes, de la budgétisation sensible au genre et l'efficacité de l'aide au développement.

Au vu des résultats obtenus au bout de 3 années d'action, il apparaît clairement que la décentralisation n'induit pas nécessairement une meilleure prise en compte des droits des femmes par les autorités locales.

Encore faut-il que les femmes aient les connaissances et le savoir faire nécessaire, pour interagir avec les autorités locales, et que ces dernières acquièrent une culture de gouvernance démocratique qui les rende ouvertes à écouter et prendre en compte les intérêts et besoins des populations.

Si ces conditions sont réunies, cette démarche permettra d'accélérer l'effectivité des droits des femmes, notamment les droits économiques et sociaux. Nous estimons avoir enclenché une dynamique qui mérite d'être consolidée par des actions en direction de ces deux types d'acteurs étatiques et de la société civile.



Observatoire de l'Union Africaine

DOCUMENTATION

Rapport Banque Mondiale

La Banque Mondiale a publié récemment un rapport intitulé « **L'éducation des filles au 21ème siècle : égalité des sexes, émancipation et croissance économique** » en corrélation avec la priorité 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce document détaillé de 17 chapitres met en exergue les progrès réalisés en matière de l'éducation primaire des filles au cours de ces dernières années, les difficultés pour maintenir le cap au niveau du secondaire, l'éducation dans les zones en conflits ainsi que les nouveaux défis en matière de l'éducation pour réduire l'inégalité des sexes.

Veillez télécharger le rapport au : http://www.wildaf-ao.org/fr/article.php3?id_article=1682

UA / GENRE

Le sommet international : femme africaine et les media

L'Union africaine, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD), la CEDEAO, le Forum de la diaspora en Afrique (DAF), et African Business Roundtable (ABR), a organisé la 4ème édition du Sommet international des média africains (AIMS), qui s'est tenue du 13 au 15 Mars 2009 à Addis-Abeba. AIMS 2009 a porté sur le rôle des femmes africaines dans les média et l'importance de l'information visant à promouvoir l'impact des femmes africaines dans le développement de l'Afrique.

Le sommet a regroupé des ministres de l'information, les jeunes, les journalistes, les techniciens de l'information de l'Afrique et de la Diaspora.

Pour plus d'informations, consulter le site web de l'événement au: www.theafricamediasummit.com

UA / ECONOMIE

Vers l'adoption d'une monnaie unique pour l'Afrique en 2028

L'adoption d'une monnaie unique pour l'Afrique sera mise en place d'ici 2028 selon une déclaration du commissaire des affaires économiques de l'Union africaine (UA), Maxwell Mkwezalamba lors du premier Congrès des économistes africains tenu à Nairobi (Kenya).

En 1991, les pays africains avaient signé et ratifié le Traité d'Abuja. Cet accord prévoit de façon progressive la mise en place d'un marché commun, d'un fonds monétaire africain, d'une banque centrale africaine avec monnaie commune et d'un parlement africain.

<http://www.pambazuka.org/aumonitor/fr/comments/2232/>

Nouvelle ratification du protocole à la CADHP

La **République Démocratique du Congo (RDC)** a ratifié le 09 Février dernier le **Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)**, relatif aux droits de la femme portant ainsi le nombre de ratifications à **27. La République Démocratique du Congo est le premier pays en Afrique Centrale à avoir ratifié cet instrument.**

Nous adressons nos félicitations aux autorités congolaises pour leurs efforts à promouvoir et à protéger les droits des femmes en Afrique.

Le **WILD AF** adresse également ses félicitations à toutes les organisations des droits de femme et des membres des comités de suivi de la ratification et de la mise en œuvre du protocole au Congo pour le travail abattu dans le cadre de cette ratification.

Exploitation Sexuelle : Crime Sans Frontières

Le Groupe International de Paroles de Femmes a présenté le livre « **Exploitation Sexuelle : Crime Sans Frontières** » au cours de la 1^{ère} édition de la Journée Mondiale de Lutte Contre l'exploitation sexuelle tenue à Paris le 4 Mars 2009.

Ce livre coécrit par Alysse Bjelinka (Présidente Fondatrice du G.I.P.F.) et Swan Falandry (Coordinateur - Cofondateur du G.I.P.F.) lance un appel aux Etats et aux individus à prendre conscience du fleau de l'exploitation sexuelle et à lutter contre elle.

<http://www.mediaterrre.org/genre/actu.20090224140631,1.html>

La crise économique en Afrique : Les femmes et les filles devront, une fois encore, payer l'addition

Les populations africaines étaient des spectateurs étonnés de la crise économique et financière qui a commencé l'année dernière. Peu d'entre elles entrevoyaient un impact direct de cette crise sur leur situation. Et pour Cause ! Les acteurs qui en sont à l'origine, tout comme institutions concernées sont bien loin de l'Afrique, la probabilité que les épargnes et investissements touchés proviennent de l'Afrique est presque nulle. Pourtant, aujourd'hui, dans le contexte d'une économie mondialisée, les africains subiront nécessairement les conséquences désastreuses de la crise économique.

Selon la Banque mondiale, les pays développés consacreront au redressement de leurs économies effondrées, une partie des sommes déjà allouées à la relance budgétaire dans les pays en développement, ce qui aura des retombées négatives sur les populations de ces pays. Nombre de pays en développement voient leur situation financière se détériorer, risquant de rendre moins accessibles aux plus pauvres les services de base, de santé ou d'éducation par exemple, et 98 de ces pays souffrent déjà d'un déficit de financement de 270 à 700 milliards..

Tout d'abord préservés de la crise financière, certains pays pauvres d'Afrique subsaharienne sont aujourd'hui confrontés à une pression fiscale du fait de la baisse des prix des matières premières, une importante source de revenus pour le gouvernement, selon le document de préparation au sommet du G-20. Ainsi par exemple, la forte chute des prix du pétrole a eu des répercussions dans des pays comme le Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon et le Nigeria, où le pétrole génère plus de la moitié des revenus globaux. La dépréciation des matières premières autres que le pétrole a atteint la Côte d'Ivoire, la Guinée et plusieurs autres pays, selon le même document.

En 2009, selon certaines estimations, la crise pourrait faire basculer dans la pauvreté 53 millions de personnes supplémentaires (c'est-à-dire des personnes gagnant moins de deux dollars par jour). Les travaux de recherche de la Banque Mondiale indiquent que les plus touchés pourraient souffrir de malnutrition, être contraints de vendre des biens qui leur permettaient jusqu'ici d'assurer leur subsistance ou de retirer leurs enfants de l'école.

Face à cette situation, comme toujours, les femmes et les filles payeront le plus lourd tribut. Il est à parier que les parents sacrifient encore une fois les filles lorsqu'ils devront choisir lequel des enfants à retirer de l'école. En tant que mères, les femmes doivent rivaliser d'imagination et de créativité pour assurer au moins un repas par jour dans les familles, alors qu'il y a une baisse du revenu de leurs activités commerciales. La crise les frappe aussi de plein fouet en tant qu'agents économiques.

Dans un pays d'Afrique de l'Ouest, une revendeuse au détail de tissus imprimés bon marché confie à l'une un après-midi à 16 heures demandait une réduction de 200 francs CFA sur le mètre de tissus, sous peine de ne plus acheter : « Savez-vous madame que depuis ce matin vous êtes la première personne qui m'achètera quelque chose ? Hier déjà, j'ai dû payer mon transport aller retour au marché, et suis retournée chez moi sans rien vendre de toute la journée. » Qu'elles soient revendeuses de denrées alimentaires ou agricultrices, les femmes sont confrontées aux mêmes difficultés. Celles qui sont dans l'emploi informel ne sont pas non plus épargnées, face à l'érosion continue de leur pouvoir d'achat.

Les analystes reconnaissent aujourd'hui que les femmes représentent en Afrique la majorité des populations pauvres, ces couches sociales qui ressentiront d'autant plus durement la crise que leurs conditions de vie étaient déjà précaires. Dans ces conditions, la crise doit être considérée comme une opportunité pour construire un monde plus juste, plus humain et où il y a une répartition plus équitable des richesses.

On ne peut à cet effet que soutenir **Ngozi Okonjo-Iweala**, la Directrice générale de la Banque mondiale, lorsqu'elle affirme, « Nous devons considérer les pauvres comme des éléments d'actif, non de passif. La nouvelle mondialisation devrait se traduire par de nouvelles méthodes pour soigner nos nourrissons, éduquer nos jeunes, autonomiser nos femmes et protéger les personnes vulnérables ». Il est temps que ces mesures interviennent pour éviter que la crise n'aggrave durablement la situation des femmes et des filles dans les pays Africains.

Vous êtes membre du réseau WILDAF/FeDDAF et désirez faire connaître votre association, vos activités? Vos réalisations?

Faites nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courrier électronique. La date limite de dépôt des textes pour la prochaine parution est le :

1^{er} Juin 2009

Qui lit notre Newsletter ? Le WILDAF West Africa Newsletter est diffusé aux membres du WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest dans huit pays de la sous-région, à nos partenaires en Afrique, Europe et en Amérique MAIS AUSSI aux magistrats, avocats, policiers, médecins, chefs religieux et traditionnels. FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

info@wildaf-ao.org

Déclaration du WILDAF à la 53^{ème} Session de la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme

Le WILDAF Afrique de l'Ouest a marqué la 53^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la Condition de la femme par la tenue d'un atelier parallèle à la session officielle sur : « *la participation des femmes à la prise de décision en Afrique: qu'est-ce qui a changé après trois ans ?* » organisé le 4 mars 2009 à New York, en collaboration avec Gender Links, WLSA et Groots Kenya. A l'issue de l'atelier, la présente déclaration a été adoptée.

Nous, représentants d'organisations non gouvernementales et d'élus locaux provenant de diverses régions d'Afrique, réunis en atelier sur la participation des femmes à la prise de décision en Afrique en ce jour à la Mission Permanente du Nigéria, à l'initiative du WILDAF avec la collaboration de Gender links, WLSA, et Groots Kenya, en marge de la 53^{ème} session de la Commission des Nations-Unies sur la Condition de la Femme ;

NOTANT QUE :

1. Il est important que les femmes participent au même titre que leurs partenaires hommes, à la prise de décision en vue d'un meilleur partage des responsabilités dans la société, pour générer le développement et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

2. Malgré les engagements pris par les Etats Parties à travers la Plate-forme d'Action de Beijing, la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes et son protocole facultatif, le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des Femmes en Afrique et les autres instruments internationaux relatifs à l'égalité, les femmes sont toujours sous représentées dans les instances de prise de décision à tous les niveaux, et leurs voix ne sont pas entendues par les décideurs en tant que citoyennes, ce qui conduit à leur marginalisation dans la gouvernance.

3. Il existe toujours au sein des Etats parties un manque de volonté politique à transformer en actions effectives, les engagements pris.

4. Les efforts de la société civile dans certains pays, du point de vue de la représentation des femmes dans les instances de prise de décision et de leur organisation aux niveaux national et local en vue de la prise en compte de leur voix dans les questions administrative et de gouvernance, ont donné des résultats qui de par la conjugaison de plusieurs facteurs apparaissent marginaux.

PREOCCUPES PAR LE FAIT QUE :

1. En l'état actuel des choses, et alors que nous nous approchons de 2015, la plupart des pays africains ne pourront pas atteindre les engagements pris dans la Plate-forme d'Action de Beijing et à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

2. Les Etats Africains seront incapables de relever les défis globaux tels que la réduction de la pauvreté, la crise économique, la pandémie.

du VIH/SIDA, si les femmes qui constituent la moitié de la population, sont exclues des instances de prise de décision et ne peuvent assumer leurs rôles légitimes dans le processus de développement

RECLAMONS A PRESENT DES ACTIONS

En appelons instamment aux Etats Parties, de prendre les actions ci-après

1. L'adoption, la ratification, la domestication et la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux en application de leurs engagements.

2. L'adoption de mesures nécessaires afin d'inscrire l'égalité des sexes et la représentation paritaire des hommes et des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans les constitutions, lois électorales et statuts des partis politiques.

3. Créer un environnement propice à l'élimination de la violence politique qui est un obstacle à la participation des femmes en politique.

4. Incorporer l'éducation à l'égalité des sexes dans les curricula depuis l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

5. Développer le partenariat avec la société civile et en particulier avec les femmes à la base dans les processus de prise de décision et de développement.

6. Fournir des moyens et prendre des mesures pour renforcer la capacité des décideurs à tous les niveaux à appliquer et à intégrer le genre dans leur décision y compris en matière de budgétisation.

DEMANDONS EGALEMENT A LA SOCIETE CIVILE DE PRENDRE LES MESURES SUIVANTES:

1. Renforcer la capacité des hommes et des femmes en matière de genre

2. Mobiliser et renforcer la capacité des femmes à s'organiser elles-mêmes à la base afin qu'elles participent effectivement à la prise de décision à tous les niveaux et qu'elles s'impliquent dans les processus politiques et auprès des décideurs en vue de la reddition de comptes par ces derniers.

3. Mettre en place des programmes de mentoring des jeunes filles, les encourager à apprendre chez leurs pairs ainsi que leur permettre d'acquérir des compétences nécessaires pour renforcer leur capacité à occuper des positions de leadership.

4. Renforcer les capacités des décideurs en matière d'égalité des sexes, de budgétisation sensible au genre et d'intégration du genre dans leurs actions.

DES NOUVELLES DU RÉSEAU

Bureau sous régional Afrique de l'Ouest

Appropriation du projet « **utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales dans cinq (5) pays d'Afrique de l'Ouest** »

Du 03 au 05 février 2009 s'est tenue à Lomé la réunion d'appropriation du projet : « **utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales dans cinq (5) pays d'Afrique de l'Ouest** » financé par le MDG3 Fund « **investir dans l'égalité** », organisée par le WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest.

Les pays participants au projet notamment le **Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo** ont été représentés par des responsables des réseaux nationaux WILDAF, des collègues de femmes paysannes, du Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et les chargées de programme.

L'atelier d'appropriation a permis aux participants de se familiariser avec le contenu du projet, de faire une planification plus détaillée et opérationnelle des activités et de régler selon le contexte de chaque pays les détails concernant certaines modalités de mise en œuvre du projet.

La cérémonie d'ouverture de cette rencontre a connu la participation des représentants du Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme, de la Protection de l'Enfance et des Personnes âgées, du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ainsi que celui de la Ministre déléguée auprès du Premier Ministre chargée du développement à la base. Ils ont tous au nom de leurs ministres respectifs apprécié l'initiative de ce projet et exprimé leur volonté et disponibilité à le soutenir.

WILDAF-Mali

Célébration de la journée du 8 mars au Mali

Divers activités ont eu lieu dans le cadre des festivités de la Journée Internationale de femme. Dans le cadre de cette célébration, le WILDAF-Mali a organisé le 8 Mars 2009 à Yorosso (Mali), avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour le Développement de la femme (UNIFEM) une conférence débat sur « le VIH/SIDA et la prise de décision au sein du couple » et la « participation des femmes au processus électoral ».

La conférence a permis d'informer et de sensibiliser les hommes et les femmes sur la prise de décision au sein du couple face au sida et à l'accès aux soins.

Elle a également permis de sensibiliser les partis politiques ainsi que les femmes elles mêmes afin qu'elles participent activement à la vie politique de leur pays en se présentant aux prochaines élections.

Le WILDAF-Mali a profité de cette activité pour lancer la campagne « l'Afrique pour les droits des femmes – ratifier et respecter » qui a pour objectif d'amener les Etats africains à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, ainsi qu'à respecter ces instruments.

WILDAF-Ghana

Mme Hadjia Hajara Ali nommée au Conseil d'Etat du Ghana

Mme Hadjia Hajara M. Ali membre active de CoWiG (Coalition of Women in Governance) de Tema, a été nommée membre du Conseil d'Etat par le Professeur John Evans Atta Mills, Président de la République ghanéenne. Le Conseil d'Etat est la plus haute institution du Ghana qui donne son avis au Président sur des questions déterminées. Elle est la coordinatrice des femmes rassemblées au sein du PNC (**Peoples National Convention**).

Rappelons ici que CoWiG-Tema est l'une des trois coalitions mises en place par le WILDAF-Ghana dans le cadre du projet « Bonne gouvernance et participation des femmes dans sept pays d'Afrique de l'Ouest » une initiative qui a permis de renforcer la capacité des femmes en matière de la bonne gouvernance et de l'implication des femmes dans les prises de décisions.

Atelier de renforcement de capacités des membres de la coalition « Femmes et bonne gouvernance » au Togo

WILDAF-TOGO a débuté depuis février dernier une série d'ateliers dans trois régions du Togo notamment la région maritime, la région des plateaux et la région centrale.

L'objectif principal de ces ateliers est de renforcer les capacités d'action des membres de la coalition « Femme et Bonne Gouvernance » pour la mise en œuvre des droits humains fondamentaux des femmes au Togo.

Les participantes auront à se familiariser avec les instruments juridiques internationaux et nationaux afin de les vulgariser et d'amener les femmes à contribuer à la défense de leurs droits par la sensibilisation, l'information, la formation et l'éducation.

Les algériennes autorisées à transmettre leur nationalité à leurs enfants

Les femmes algériennes sont désormais autorisées à transmettre leur nationalité à leurs enfants après la levée par l'Algérie de sa réserve sur l'article 9 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), selon un décret présidentiel. Cet article oblige les Etats signataires à accorder à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne la transmission de la nationalité à leurs enfants.

La levée de la réserve sur la CEDEF par l'Algérie permettra aux algériennes mariées à des étrangers de transmettre leur nationalité à leurs enfants.

L'Algérie avait ratifié en 1996 avec cette réserve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Pour plus d'informations, consulter : <http://www.awid.org/fre/Enjeux-et-Analyses/Library/Les-algeriennes-autorisees-a-transmettre-leur-nationalite-a-leurs-enfants>

La volonté politique au centre de la tolérance zéro pour les MGF

Comment mettre un terme aux mutilations génitales féminines (MGF) ? Par la volonté politique, qui est au centre de l'action pour la tolérance zéro pour les MGF, affirment le Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, l'Union interparlementaire, l'Organisation internationale pour les migrations et le Département des institutions de l'Etat de Genève. Pour faire suite à l'événement qui s'est tenu l'année dernière à la Maison des Parlements, les quatre partenaires ont organisé une autre réunion-débat, à l'occasion de la Journée internationale de Tolérance zéro pour les MGF, au Centre International de Conférences de Genève.

Entre 100 et 140 millions de femmes auraient subi des mutilations génitales dans 28 pays africains et parmi les immigrantes africaines résidant en Australie, Europe, Nouvelle-Zélande, ainsi qu'au Canada et aux Etats-Unis. Cette pratique ancestrale, qui contrairement à une croyance répandue n'est encouragée par aucune religion, expose ces jeunes filles et femmes à des risques irréversibles pour leur santé, notamment reproductive, et met en danger leur vie et celle de leurs enfants à naître.

Pour en savoir plus sur la campagne parlementaire contre les MGF consulter : <http://www.ipu.org/news-f/latest.htm>

Hadizatou Mani a reçu "le prix du courage féminin pour l'année 2009"

Le « Prix du courage féminin pour l'année 2009 » du Département d'Etat américain a été décerné Mme Hadizatou Mani de nationalité nigérienne.

Mme Mani a été victime de l'esclavage pendant neuf ans et avait porté plainte contre l'Etat du Niger devant la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui condamnait l'Etat nigérien à lui verser 10 millions de francs CFA d'indemnités forfaitaires pour ne pas l'avoir protégée contre l'esclavage dont elle avait été victime.

Consulter : <http://www.humanrights-geneva.info/Hadijatou-Koraou-enfin-libre-comme,3675>

Libéria : Colloque international sur l'autonomisation des femmes, le leadership, la paix et la sécurité

Le Colloque International sur « l'autonomisation des femmes, le leadership, la paix et la sécurité » qui a coïncidé avec la Journée internationale de la femme et s'est déroulé du 8 au 9 Mars à Monrovia, Libéria.

Le colloque, co-organisé par la Présidente de la Finlande Tarja Halonen et la Présidente du Liberia Ellen Johnson Sirleaf, a permis aux femmes de discuter et d'échanger sur les bonnes pratiques en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et le leadership.

La rencontre a également eu pour objectif de contribuer à la mise en oeuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui garantit la protection des femmes contre les abus en période de conflits. Les autres thèmes abordés ont été relatifs à la réalisation de l'objectif 3 des OMD à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les droits de la femme et la protection de l'environnement. Un centre dénommé « Angie Brooks » a été lancé afin d'appuyer la mise en oeuvre des mesures prises au cours du colloque.

L'événement a rassemblé environ 600 participants nationaux et internationaux notamment les femmes leaders, les chefs d'Etat et de gouvernement et les ONG parmi lesquelles le WILDAF.

<http://womenscolloquium.org/col.html>

NOUVELLES DU MONDE

Une grande première en Arabie Saoudite : Nomination d'une femme au sein du gouvernement

Le roi Saoudien Abdallah a pour la première fois nommé une femme au sein de son nouveau gouvernement. Le Roi Abdullah a affecté Noor Al-Fayez au poste de Vice-ministre chargée de l'éducation de la Femme.

Il s'agit de la première femme à faire son entrée au Conseil des ministres. «La femme connaît les problèmes et les défis que rencontrent ses concitoyennes. C'est un changement vers une meilleure situation», a-t-elle déclaré à Arab News.

http://www.rfi.fr/actufr/articles/110/article_78371.asp

Les femmes dans les parlements : l'Afrique en bonne place dans le classement mondial grâce aux efforts de quelques pays

Le nombre des femmes parlementaires dans les législatures du monde a augmenté en 2008 pour atteindre 18,3% des élus, a affirmé l'Union interparlementaire (UIP) dans un document rendu public le 05 Avril 2009 à Addis-Abéba.

Selon le document publié à l'occasion de la 120ème Assemblée de l'UIP, dans les parlements de 24 pays, dont sept pays africains, le pourcentage des femmes parlementaires dépasse 30% en 2008, objectif fixé par les Nations Unies.

Au Rwanda, 56,3% des membres de la chambre basse sont féminins. Il s'agit du premier parlement où les femmes détiennent la majorité.

Le Rwanda est suivi de l'Angola (37%), du Mozambique (34,8%), de l'Afrique du Sud (33%), de l'Ouganda (30,7%), du Burundi (30,5%) et de la Tanzanie (30,4%).

Jusqu'à l'an dernier, il existe encore un quart de parlements dont la part des femmes parlementaires est inférieure à 10% et dans neuf parlements (essentiellement dans les pays insulaires du Pacifique et les pays du Golfe), il n'y a aucune femme parlementaire.

Notons qu'aucun pays d'Afrique de l'Ouest ne figure parmi les pays dans lesquels les femmes sont mieux représentées au parlement.

Source : http://www.french.xinhuanet.com/french/2009-04/06/content_852642.htm

WILDAF WEST AFRICA

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON

Beatrice AJAVON

Michelle Afiwa LOCOH

Toute reproduction à but non commercial, des informations rédigées par WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont elle est auteure.

Pour tous renseignements, contactez :

WILDAF/FeDDAF Bureau sous-régional d'Afrique de l'Ouest
B.P. 7755 Lomé - Togo

Tél. : (228) 222-26-79

Fax : (228) 222-73-90

www.wildaf-ao.org

Email :

info@wildaf-ao.org

Quatre femmes à la Cour Pénale Internationale

La Cour Pénale Internationale a élu en Janvier dernier cinq juges dont quatre femmes. Ces derniers élus par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome ont prêté serment le **11 Mars 2009** et ont pris en séance publique, l'engagement solennel d'exercer leurs attributions en toute impartialité et en toute conscience.

Parmi ces cinq juges figurent quatre femmes dont deux africaines. La cérémonie s'est déroulée au siège de la Cour à **La Haye**.

Les juges qui ont prêté serment sont:

- Mme **Fumiko SAIGA** (Japon)
- Mme **Joyce ALUOCH** (Kenya)
- Mme **Sanji Mmasenono MONAGENG** (Botswana)
- Mme **Christine VAN DEN WYNGAERT** (Belgique)
- M. Cuno **TARFUSSER** (l'Italie)

Pour plus d'informations consulter le site de la Cour Pénale Internationale au : <http://www.icc-cpi.int/menus/icc/FR>